



# PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

## Mardi 10 décembre 2024 à 20h30

### Salle des Fêtes d'Évans

Le Conseil Municipal de la commune d'Évans, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Fêtes d'Évans.

**Présents :** François GRESET, Emmanuel BARBERET, Sylvie DENOUEVAUX, André BONNET, Alain DELITOT, Guy-Serge DOUDY, Pascal MOUGIN, Serge CORNOUEIL, Dominique DELIOT, Aïcha HENRY, Raphaël BOURDENET, Thierry QUANTIN, ROUX Aurore.

**Absents excusés :** Jacky HUDRY,

**Secrétaire de séance :** Sylvie DENOUEVAUX

#### ORDRE DU JOUR

- **Adoption du PV de la séance du 12 septembre 2024**
- 1) 2<sup>ème</sup> et dernière tranche de la rénovation de l'éclairage public à budgétiser pour 2025
- 2) Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'assainissement non collectif et collectif pour l'exercice 2023 qui est de la compétence de la CCJN
- 3) Décision Modificative titre des pénalités de retards facturés en 2023 pour le compte EDF non soldé à ce jour
- 4) Achat d'une autolaveuse pour la salle des fêtes : choix du fournisseur
- 5) Protection sociale des agents : mise en place d'une prévoyance et mutuelle pour le personnel communal

#### QUESTIONS OU INFORMATIONS DIVERSES :

- Facturation à la CCJN des frais de fonctionnement de la mise à disposition des 2 salles de notre école et de la salle des fêtes depuis 2020.
- Travaux à prévoir :
  - o Au niveau du ruisseau, éclairci des arbres morts
  - o Grande Rue, Rue de la Laiterie et Rue de la Crèche : Arasage des caniveaux afin que l'eau pluviale s'écoule dans les regards
- Manifestation :
  - o Vœux du Maire vendredi 24 janvier 2025 à 19h à la salle des fêtes
  - o Marché de Noël samedi 14 décembre 2024
  - o Exposition des crèches à partir du samedi 14 décembre 2024

#### Adoption du PV de la séance du 12 septembre 2024

Le PV de la séance du 12 septembre 2024 est :

**Adopté à l'unanimité**

#### QUESTION N° 1

**2<sup>ème</sup> et dernière tranche de la rénovation de l'éclairage public à budgétiser pour 2025**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le plan de financement prévisionnel de l'affaire citée ci-dessous, est à définir afin de confirmer notre volonté de réaliser les travaux.

**Avant Projet Sommaire (APS)**

 Demandeur : **ÉVANS**

 Désignation : **RVS - signataire Elum : 2EME TRANCHE**

 N° affaire : **IN 2024-02-041**
**RVS - signataire Elum :**

	Taux sur montant aidé	Montant des travaux aidés TTC	Coût des travaux TTC
Montant des travaux projetés (1)			<b>46 512,65 €</b>
* Prestation au choix de la collectivité entrainant une plus value par rapport au bordereau de prix			
* Participation selon les critères votés au conseil syndical du 28 novembre 2020 et 26 novembre 2022		30 000,00 €	
Participation des financeurs	50,00 %		<b>15 000,00 €</b>
<b>Solde à la charge du demandeur</b>	50,00 %	15 000,00 €	<b>31 512,65 €</b>
<b>Solde total à la charge du demandeur :</b>			<b>31 512,65 €</b>

(1) : sont inclus dans ce montant : les travaux proprement dits, la mission du syndicat, les frais de gestion du syndicat et une marge pour imprévus

Vu, vérifié et accepté

*Le montant indiqué est estimatif. Il convient d'attendre la réception de la convention pour effectuer le règlement du financement initial*

A Le

Le Conseil a décidé de budgétiser la deuxième et dernière tranche de la rénovation de l'éclairage public pour l'année 2025. Cette décision vise à améliorer la qualité de l'éclairage public dans la commune et à réduire les coûts d'énergie à long terme.

*Approuvé à l'unanimité*
**QUESTION N° 2**
**Validation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'assainissement non collectif et collectif pour l'exercice 2023 qui est de la compétence de la CCJN**

Le Conseil a validé le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'assainissement non collectif et collectif pour l'exercice 2023.

Ce rapport est de la compétence de la Communauté de Communes Jura Nord (CCJN) et a été présenté lors de la réunion.

*Approuvé à l'unanimité*
**QUESTION N° 3**
**Décision Modificative titre des pénalités de retards facturés en 2023 pour le compte EDF non soldé à ce jour**

Le Conseil a pris une décision modificative concernant les pénalités de retards facturées en 2023 pour le compte EDF, qui n'ont pas encore été soldées. Cette décision vise à régulariser la situation et à éviter tout litige futur avec le fournisseur d'énergie.

☞ Pour l'article 673 : Titres annulés sur exercice antérieur  
- chapitre 67, article 673 :

**+ 1 080.00 €**

☞ Pour l'article 755 : Débits et pénalités perçus  
- chapitre 75, Autres produits de gestion courante, article 755 :

**- 1080.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à .....

*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTION N° 4

### Achat d'une autolaveuse pour la salle des fêtes : Choix du fournisseur

Le Conseil a sélectionné le fournisseur pour l'achat d'une autolaveuse destinée à la salle des fêtes. Cette acquisition vise à faciliter l'entretien de la salle et à garantir un niveau de propreté optimal pour les événements organisés dans cet espace communal.

- **DELAISY KARGO : ROLLY NRG 7 E 33, 15 m de câble, 25.5 kg : 2274.00 € TTC**  
*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTION N° 5

### Protection sociale des agents : mise en place d'une prévoyance et mutuelle pour le personnel communal

Le Conseil a décidé de mettre en place une prévoyance et une mutuelle pour le personnel communal. Cette mesure vise à améliorer la protection sociale des agents et à renforcer leur sécurité financière en cas de difficultés ou de problèmes de santé.

*Approuvé à l'unanimité*

## QUESTIONS et/ou INFORMATIONS DIVERSES

- La facturation à la CCJN des frais de fonctionnement de la mise à disposition des 2 salles de notre école et de la salle des fêtes depuis 2020 a été effectuée.
- **Travaux à prévoir :**
  - o La révision du tracteur et du broyeur d'accotement est prévue pour cet hiver.
  - o Un nombre important de pigeons ont été observés dans le clocher de l'église, créant des dégradations dues à leurs déjections. Un nettoyage s'impose suivi d'une protection. Des rencontres avec plusieurs entreprises seront organisées à ce sujet en janvier 2025.
  - o Pour des raisons entre autre sécuritaire, il est proposé de procéder à un entretien des arbres longeant le ruisseau, notamment ceux qui sont des frênes morts. Un état des lieux sera effectué avant toute opération d'abattage.
  - o Comme vous l'avez probablement constaté, le nettoyage des grilles d'évacuation des eaux pluviales et le balayage de la chaussée ont été réalisés. Ce nettoyage était nécessaire suite aux fortes pluies de cette année.
  - o Pour la Grande Rue, la Rue de la Laiterie et la Rue de la Crèche, un arasage des caniveaux sera effectué pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales vers les grilles d'évacuation. Ce travail sera effectué par la commission des travaux en janvier 2025.
  - o L'aménagement d'un espace pour le tri des déchets au cimetière, incluant le tri des déchets verts et plastiques, sera réalisé.
- **Manifestations :**
  - o **Vœux du Maire vendredi 24 janvier 2025 à 19h à la salle des fêtes, vous êtes tous cordialement invités.**
- **Rappel :**
  - o **Exposition des crèches depuis samedi 14 décembre jusqu'au 27 décembre 2024 de 15h à 19h, avec une interruption le 24 et 25 décembre 2024.**
  - o **Samedi 21 décembre de 15h jusqu'à 20h30**

*Le Maire et son Conseil vous souhaitent d'agréables fêtes de fin d'année !*

Séance close à 21h30

La secrétaire de séance  
Sylvie DENOUEAUX



3